

## Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

V.A.E

La validation des acquis de l'expérience est un droit individuel inscrit dans les Codes du travail et de l'éducation. Le droit à la validation des acquis de l'expérience a été renforcé par la publication, le 22 décembre 2022, de la loi n°2022-1598 dite "Loi Travail portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi."

### Pour qui ?

La VAE est un droit individuel accessible à tous, quels que soient l'âge et le niveau de formation, sans distinction de statut (salarié, artisan, agent public, bénévole, travailleur indépendant, etc). Toute personne justifiant d'activités en rapport direct avec le contenu d'une certification peut prétendre à l'obtenir, totalement ou partiellement par la VAE.

### Notre expertise

Diplômes du secteur Sanitaire et Social de niveau 3 à 7

Exemple de diplômes :

DETISF. Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale  
DEAS. Aide-Soignant  
DEAES. Accompagnant Éducatif et Social  
DEME. Moniteur Éducateur  
DEES. Éducateur Spécialisé  
DEAP. Auxiliaire de Puériculture  
DEEJE. Éducateur de Jeunes Enfants  
TP Responsable de section

### Points forts

+ de 200 partenaires employeurs  
Aide au montage de la demande de recevabilité (livret 1)  
Parcours individualisé jusqu'à 30h d'accompagnement  
Préparation orale pour la présentation devant le jury  
Centre de formation certifié Qualiopi  
Cadre privilégié et à taille humaine  
Accessibilité aux personnes en situation de handicap  
Parking privé et salle de repas équipée  
Accompagnement adapté à vos disponibilités et réalisable en présentiel

524 avenue du Pont des Fontaines  
84200 Carpentras - France  
0490639871  
contact@formation-leschenes.fr

Pour plus d'information sur les modalités pédagogiques et les certifications :  
[www.leschenes.org](http://www.leschenes.org)

### Financement

**Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi :** financement pris en charge par FRANCE VAE

**Pour les salariés de la fonction publique, retraités et étudiants :**

financement par l'employeur, le CPF,...

*Pour plus d'informations, veuillez nous consulter*

La VAE, un atout professionnel qui nécessite un fort investissement personnel

Une démarche de VAE nécessite un fort investissement personnel. Il est recommandé d'être bien conseillé et orienté dès le départ.

Au-delà de l'obtention d'un diplôme, la VAE permet de :

- Explorer son expérience professionnelle ;
- Mieux connaître ses compétences ;
- Apprendre à les exprimer ;
- Développer la confiance en soi

### Comment se déroule la VAE ?

Les candidats constituent un dossier descriptif de leurs expériences qu'ils présentent à un jury. Puis, le jury, composé de professionnels et de formateurs, valide l'acquisition effective des compétences et délivrera le diplôme en totalité ou seulement en partie.

En cas de validation partielle, les parties du diplôme obtenues peuvent être complétées par la mise en oeuvre d'autres expériences ou par une formation modulaire.

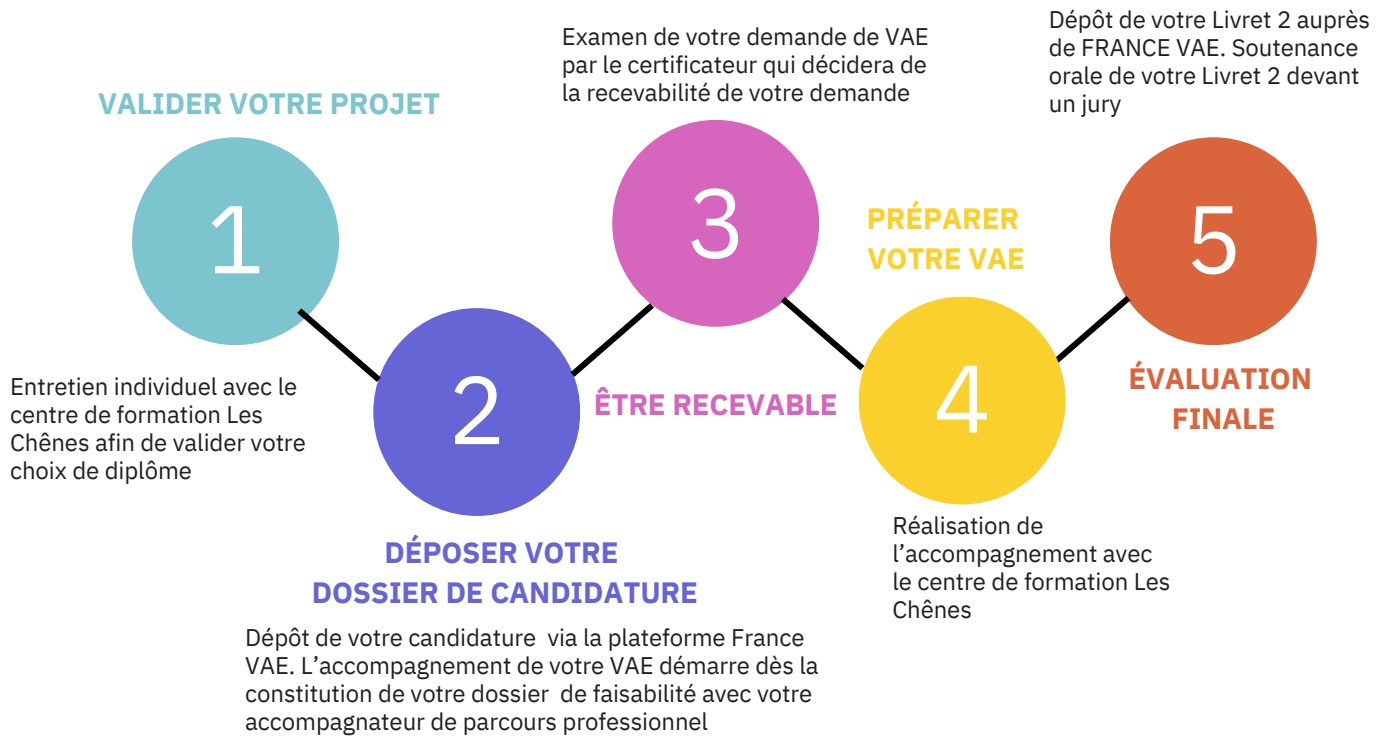
*Veuillez vous référer au verso, à votre dispositif correspondant à votre statut*

# Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

V.A.E

## Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi :

Se connecter, faire sa demande sur le site FRANCE VAE :



## Pour les salariés de la fonction publique, retraités et étudiants :

